

Propriété intellectuelle et droits d'utilisation du logiciel « calepinageBloc » développé pour ZWCAD pro® et AUTOCAD®.

Le **Prestataire** :

FB Conseil
2 Bld Edmée Nicolas Machureau
21000 DIJON

Le **Client** :

Le **Prestataire** remet au **Client** le logiciel objet du présent contrat, ainsi que l'intégralité des codes sources correspondant à la version livrée.

Le **Client** bénéficie d'un **droit d'utilisation permanent, non révocable et sans limitation de durée** du logiciel et de ses codes sources, pour les besoins propres de son activité ainsi que pour ceux de ses établissements, agences et succursales.

La remise des codes sources permet notamment au **Client** d'assurer, pour ses besoins internes, l'exploitation, la maintenance, la correction, l'adaptation et l'évolution du logiciel, directement ou par l'intermédiaire d'un **prestataire** agissant pour son compte et soumis à une obligation de confidentialité.

Propriété du logiciel standard

La fourniture du logiciel et de ses codes sources **n'emporte aucune cession des droits de propriété intellectuelle** attachés au logiciel standard.

Le **Prestataire** demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur le logiciel, son code source, son architecture, ses composants, bibliothèques, modules, méthodes, outils et, plus généralement, sur les éléments conçus ou développés par lui indépendamment des demandes spécifiques du **Client**.

Le **Prestataire** conserve en conséquence le droit d'utiliser, modifier, faire évoluer, reproduire, commercialiser, distribuer ou concéder sous licence le logiciel standard, en tout ou partie, à toute autre personne physique ou morale, y compris à des entreprises exerçant une activité similaire ou concurrente de celle du **Client**.

Le **Client** ne peut céder, commercialiser, distribuer, concéder sous licence ou mettre le logiciel ou ses codes sources à disposition de tiers, sauf pour les besoins de maintenance, d'assistance ou de développement réalisés exclusivement pour son compte.

Développements spécifiques demandés par le Client

Le **Client** pourra demander au **Prestataire** la réalisation de **développements spécifiques**, destinés à répondre à des besoins, processus, fonctionnalités ou contraintes qui lui sont propres.



Ces développements feront l'objet d'une demande, d'un devis, d'un bon de commande ou de tout autre accord écrit permettant d'identifier leur caractère spécifique. Ils seront placés dans un module VBA nommé « modClient ».

Sauf stipulation contraire convenue par écrit entre les parties, les développements ainsi expressément identifiés comme spécifiques au **Client** pourront être intégrés au logiciel et utilisés librement par le **Client**, ses établissements, agences et succursales dans les mêmes conditions que le logiciel principal.

En contrepartie de leur financement par le **Client**, le **Prestataire** s'interdit d'exploiter **commerciallement, de céder, de concéder sous licence, de distribuer ou de mettre à disposition d'un autre client ou d'un tiers les développements spécifiquement réalisés pour le Client**, ainsi que de reproduire à l'identique les fonctionnalités, règles de gestion, processus ou éléments confidentiels propres au **Client** qui y seraient incorporés.

Cette restriction ne saurait toutefois empêcher le **Prestataire** de continuer à utiliser et exploiter son **savoir-faire, ses méthodes, outils, bibliothèques, composants techniques génériques, algorithmes génériques et éléments préexistants**, y compris lorsque ceux-ci ont été utilisés pour réaliser les développements spécifiques du **Client**.

Elle n'interdit pas davantage au **Prestataire** de développer ultérieurement, pour lui-même ou pour un tiers, des fonctionnalités similaires reposant sur des concepts généraux ou des besoins communs du marché, sous réserve de ne pas reproduire le code source spécifiquement développé pour le **Client**, ni ses données, informations confidentielles, règles de gestion ou processus propres.

Les parties pourront, pour chaque commande de développement, préciser expressément dans le devis ou le bon de commande les éléments considérés comme « **Développement spécifique Client** » et soumis aux restrictions prévues au présent article.

Signature :

Date :

Pour **FB CONSEIL**

Pour le **CLIENT**

Fabrice BOUDIN

